

PREIXAN INFOS

OCTOBRE 2013, N° 109

www.preixan.com



EDITO

Avec vingt jours de retard dus aux aléas climatiques, les viticulteurs ont rentré la récolte.

Si la qualité du produit est bonne, la quantité de la récolte accuse une baisse d'environ 30% par rapport à 2012. Cette perte est due en partie à l'orage de grêle du printemps mais, surtout, à l'incohérence des caves coopératives qui ont laissé dépasser la maturité des raisins.

2013 sera une année à ne pas prendre en référence. En espérant que le prix de vente du vin compensera cette perte.

Je me permets d'attirer votre attention sur les nouvelles dispositions pour le brûlage des végétaux à l'air libre.

Je vous donne rendez-vous au lundi 11 novembre 2013 pour la cérémonie anniversaire de l'armistice.

Amicalement.

Daniel Barcelo, Maire de Preixan.

AGENDA ...

- **Lundi 4 novembre** : Assemblée Générale du Comité des Fêtes de Preixan au foyer à 20h30
- **Samedi 9 novembre** : Date limite d'inscription au repas du 3^{ème} Âge du 17 novembre
- **Lundi 11 novembre** : Cérémonie anniversaire de l'armistice - départ de la mairie à 10h45
- **Vendredi 15 novembre** : Date limite d'inscription pour le bénéfice du puits communal
- **Dimanche 17 novembre** : Déjeuner du Club du 3^{ème} Âge au « Relais de Preixan »
- **Samedi 23 novembre** : Soirée Moules-Frites au « Relais de Preixan » avec « Tenue de Soirée »
- **Dimanche 24 novembre** : Loto des écoles du RPI au foyer de Preixan dès 14h30.

Informations municipales

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/09/2013

DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération du 11 juillet 2013, le Conseil Municipal a désigné la SELARL J.ARCHI, maître d'œuvre, pour la construction de l'atelier communal.

En date du 9 septembre 2013, la Société J.ARCHI a déposé l'estimation APS pour cette réalisation dont le montant s'élève à 123 660 € HT auquel il faut ajouter 12 366 € HT de maîtrise d'œuvre.

Compte tenu du coût élevé de cette construction, Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'État dans le cadre de la DETR, au Département et à la Région. Proposition acceptée. Une délibération sera rédigée.

OUVERTURE D'UNE PORTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur JAULIN, architecte, a demandé si le Conseil Municipal autoriserait l'ouverture d'une porte sur le mur de M. BERGES, mitoyen à la Place de la Mairie.

Après débat, les membres du Conseil, avant de se prononcer, souhaitent connaître la nature des travaux qui nécessitent l'ouverture d'une porte et son emplacement exact.

DEMANDE DE LOCATION DU PUIITS COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un viticulteur demande à utiliser les installations du puits communal pour arroser les vignes. Cette prestation pourrait se faire sous forme de bail locatif.

Après débat, les Conseillers, bien que favorables à l'utilisation du puits pour arroser les vignes, ne peuvent donner une suite favorable à cette demande.

Deux raisons s'y opposent :

- c'est un puits communal qui ne peut être mis au service d'un viticulteur. Il faudrait que les viticulteurs se regroupent sous forme de coopérative, association ou autre, pour que tous puissent bénéficier de cette ressource qui est communale.
- les installations sont en état de fonctionner et pourraient servir en cas de problème d'alimentation en eau par le Syndicat.

DÉLÉGATION AU SSOEMN

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, suite à la restructuration de la Communauté d'Agglomération due à l'élargissement de son territoire, Monsieur le Président demande que soit réactualisée la délégation des communes au Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire.

Par délibération du 14 mars 2008, le Conseil Municipal avait désigné : Mr Joël VIDAL, délégué titulaire et Mme Marie MONTAHUC, déléguée suppléante.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces délégations.

Proposition acceptée. Une délibération sera rédigée.

DIFFUSION DE PERSPECTIVES

À compter du 1^{er} janvier 2014, le magazine départemental PERSPECTIVES ne sera plus distribué dans les boîtes aux lettres de l'Aude. Ce service étant jugé trop coûteux pour une efficacité très relative.

Monsieur le Président du Conseil Général demande aux mairies si elles acceptent de détenir quelques exemplaires qui seraient à la disposition des habitants.

Les Conseillers sont favorables à cette demande.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/10/2013

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire propose de reconduire la cérémonie anniversaire de l'armistice dans les mêmes conditions que l'année précédente. Rassemblement à la mairie à 10H45, messe à 11H, suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et d'un vin d'honneur au foyer. Proposition acceptée.

LIGNE DE TRESORERIE

Afin de clôturer le budget 2013 et commencer l'année 2014, en attendant la signature du budget prévisionnel, Monsieur Le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie de 100.000 € qui expire le 2 décembre 2013. Proposition acceptée. Une délibération sera rédigée.

LOGEMENT CÔTE DE LA BAPTISTINE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le logement au 2 Côte de la Baptistine sera disponible à compter du 1^{er} novembre 2013. Après remise en état, ce logement pourrait être loué. Après débat, le montant du loyer a été fixé à 400 €.

COMMUNIQUÉS

RECENSEMENT MILITAIRE OU RECENSEMENT CITOYEN - JEUNES NÉS EN 1997

Tous les jeunes gens, filles et garçons nés entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 1997, ont l'**obligation de se faire recenser** dès leur date anniversaire et avant le 31 décembre 2013 au secrétariat de mairie.

COMMÉMORATION DU 95^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

La commémoration du 95^{ème} anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale sera célébrée, comme chaque année, à PREIXAN.

J'invite l'ensemble des Preixanaises et Preixanais, ainsi que leurs enfants, à assister à cette cérémonie officielle en hommage aux combattants, morts pour la France de 1914 à 1918.

Je vous donne rendez-vous le 11 novembre, à 10h45 pour le rassemblement devant la mairie. À 10h55, le cortège se dirigera vers l'église afin d'assister à la messe commémorative. Suivra ensuite le moment solennel du dépôt de la gerbe au Monument aux Morts.

Un vin d'honneur sera servi au foyer municipal.

Amicalement.

Daniel BARCELO, Maire de PREIXAN.

LE PUIS COMMUNAL

Le Conseil Municipal a décidé de **mettre le puits communal à la disposition des propriétaires qui souhaitent irriguer les terres.**

Pour que le maximum de personnes puisse bénéficier de cette ressource en eau, il est indispensable de créer une association avec un statut et un règlement, qui devront être approuvés par le Conseil municipal. Une clause devra apparaître précisant qu'en cas de problème d'alimentation en eau par le Syndicat, la municipalité pourrait réutiliser l'eau du puits communal pour alimenter le village.

Toutes les personnes intéressées par cette mesure devront se faire connaître à la Mairie, avant le 15 novembre 2013.

Daniel BARCELO, Maire de PREIXAN.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2013268-0005
relatif au brûlage à l'air libre des déchets verts.



Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU les Codes de l'Environnement, de la Santé Publique, des Collectivités Territoriales, de la Lutte contre les incendies de forêt,
VU la Circulaire Ministérielle relative à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts,

Considérant que le brûlage de déchets verts peut nuire à l'environnement et à la santé, et qu'il peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Par application de l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental, **le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.**

Les particuliers devront donc amener leurs déchets verts à la déchetterie de la commune.

Les contrevenants aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté sont passibles des sanctions prévues à l'article 166 du règlement sanitaire départemental.

Le Préfet.

PS : Pour toutes informations complémentaires, se renseigner auprès de la Mairie.



RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES - AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un **devoir civique**, mais résulte également d'une **obligation légale** en vertu de l'article L.9 du Code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2013 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. **Les inscriptions déposées en 2013 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2014.**

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union Européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur, devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit, doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. À défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires à la mairie.

De PREXANUS à PREIXAN, Les origines de Preixan.

D'après les archives départementales.

Si notre territoire a été peuplé par les hommes, c'est sûrement grâce à la rivière « Aude » qui apporte beaucoup d'avantages pour la vie sédentaire d'antan. Mais, là, point de traces d'occupation du sol dans les restes archéologiques tout près de la rivière.

En consultant régulièrement les archives départementales, j'ai retrouvé à la date de l'an 782 le mot : PREXANUS. Ce nom d'origine latine nous a été donné par un citoyen gallo-romain qui s'appelait PRISCIUS. Impossible de dater l'arrivée de PRISCIUS, tout comme de connaître l'entourage avec lequel il a construit sa villa avec dépendances sur la butte, au cœur du village actuel. Nous étions ici sur le territoire de l'ancienne Gaule. Cette butte où a été construit le domaine était un endroit stratégique pour assurer la sécurité de ceux qui y résidaient. La nappe souterraine d'eau pouvait alimenter les hommes et le bétail. Aujourd'hui encore de nombreux puits existent autour de l'église et peuvent attester de cette ressource naturelle.

Quand PRISCIUS a pris possession des lieux, les terres qui entouraient la villa étaient incultes, boisées où à l'état de landes. Aujourd'hui, il existe des terres abandonnées aux lieux dits « Les Parets », « La Coste », etc, qui peuvent nous donner une idée de l'état dans lequel se trouvait PREXANUS. Afin de pouvoir vivre dans ce lieu, les hommes se mirent à défricher pour nourrir la communauté. L'outillage reste primitif, mais la persévérance offre aux regards un nouvel espace où l'on pourra ensemer et vivre en autarcie. Les hommes défricheurs étaient les aïeux lointains de ces esclaves qu'utilisait l'empire romain. Plus tard, ils furent appelés serfs et puis devinrent paysans. La terre leur fût louée ; ils la travaillèrent et obtinrent des droits pour la conserver et la transmettre. De ces grands défrichements, il reste des noms de lieu. L'exemple le plus concret chez nous, c'est le lieu dit « Les Bruyères ». À la fin du premier millénaire, la bruyère occupait une grande place sur notre territoire. Elle se multipliait facilement, et les hommes durent l'arracher pour donner naissance à des terres fertiles au sous-sol argilo-calcaire. La bruyère servait autrefois à confectionner des litières pour le bétail. On fabriquait des balais avec les tiges et avec les racines, les serfs obtenaient du charbon de bois.

Les forêts dans les écarts de PREXANUS permirent aux hommes de construire leurs habitations et des palissades. C'était une époque où les invasions et les brigands faisaient régner la terreur. Cette communauté s'est donc installée et le hameau primitif de PREXANUS s'est donc développé à partir du domaine de PRISCIUS.

Plus tard, sous le règne de Charlemagne, la villa de PRISCIUS fût démolie et le château fort prit sa place à une date inconnue, mais sûrement vers la fin du IX^{ème} siècle. Nous sommes dans le royaume franc et la religion catholique romaine domine tout le pays. Nos voisins d'Espagne dans la quasi totalité du pays, vivent sous domination sarrazine pendant plusieurs siècles.

En 1115 l'église SAINT FELIX de Preixan est bâtie près du château fort et le nom de PREXANUS disparaît. D'autres noms dérivés de PRISCIUS vont faire surface : PREXIANUS, PREXANUM, PREIXANO, PRAISSAN, PRISSANUM, PREIXE, PREICHO, PREISSAN, PREICHE et aujourd'hui PREIXAN.

J'ai résumé les origines de Preixan, et je souhaite qu'un jour une place, une rue ou un lieu dit port le nom de PRISCIUS pour rendre hommage au fondateur de PREIXAN.

Joël Vidal.

Chers amis lecteurs,

Cette chronique est la dernière du mandat que vous m'avez confié.

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé et encouragé. J'ai voulu, par ce rendez-vous mensuel, faire revivre un passé avec des événements et des acteurs qui ont comptés. Il est important de se référer au passé pour se projeter dans l'avenir. Notre village a de nombreux atouts et souhaitons qu'il rayonne le plus longtemps possible.

Joël Vidal.

VIE LOCALE

CARNET

Nous présentons toutes nos sincères condoléances à la famille de Mr José Llorens, décédé le dimanche 20 octobre 2013.



Nous adressons toutes nos félicitations à Mme Delphine Perez et à Mr Fabien Buisan



pour la naissance de leur fille, Zoé, le 2 octobre 2013.

ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES DE PREIXAN

L'assemblée générale du Comité des Fêtes se tiendra le **lundi 4 novembre 2013 au foyer de Preixan à 20H00.**

Si vous souhaitez avoir des renseignements sur le fonctionnement de l'association, si vous souhaitez participer ou être membre du bureau, vous serez les bienvenus.

Le Président, Rolf KLEINJAN.

ACTIVITES DE L'A.S.C.PREIXANAISE



Les différentes activités de l'association seront en suspend pendant les vacances scolaires.

- Les entraînements de **tennis de table** reprendront le **Mardi 5 novembre au foyer.**
- Le **samedi 9 novembre** reprendront :
 - **L'atelier informatique** de 9H à 10H (il se fera tous les 15 jours).
 - **L'atelier créatif** de 10H à 12H (tous les samedis).
 - **Les concours de belote** à partir de 20H30 à la salle du 3^{ème} Age (tous les samedis).
- Le prochain **atelier photo** se déroulera le **samedi 16 novembre** de 9H à 10H, il se fera tous les 15 jours en alternance avec l'atelier informatique.

Pour rappel, la salle informatique **reste ouverte aux adhérents** en libre accès de 10H à 12H aux horaires de l'atelier créatif.

JOURNÉE D'OUVERTURE DE L'A.S.C.PREIXANAISE



La journée d'ouverture de l'association sportive et culturelle Preixanaise s'est déroulée dans la bonne humeur le dimanche 29 septembre 2013 au foyer de Preixan.

.../

JOURNEE D'OUVERTURE DE L'A.S.C.PREIXANAISE (suite)

Le public a pu découvrir les différentes créations des ateliers.



À cette occasion, nous avons pu apprécier la chorale amateur nommée les Z'animachoeurs qui a animé la fin de matinée.



Merci à Christian pour ce bon repas



Les Z'animachoeurs

Après le partage d'un bon repas, le public a pu apprécier un spectacle inédit, composé de chansons françaises interprétées par la chanteuse professionnelle Nathalie Brunel.

Elle nous a également transportés au son des compositions originales de Daniel Bertrand, qui nous a fait le plaisir de monter sur scène.



Nathalie Brunel



Coraline et Daniel Bertrand

Nous avons eu ensuite la surprise d'entendre Daniel en duo avec sa fille Coraline pour un moment d'émotion.

La journée s'est terminée autour de différents défis proposés aux invités. Ceux-ci ont pu se défier entre eux pour le plus grand plaisir des spectateurs.



CLUB DU 3^{ème} AGE DE PREIXAN

REPAS ANNUEL

Le Club du 3^{ème} âge organise le 2^{ème} repas de l'année,

le dimanche 17 novembre 2013 à 12h15

au restaurant « Le Relais de Preixan »



Au menu :

- ❶ Kir de bienvenue
- ❶ Salade baltique
- ❶ Dos de lieu au chorizo
- ❶ Faux-filet sauce poivre vert et sa garniture
- ❶ Fromage
- ❶ Dessert
- ❶ Vins, café.



Paiement à l'inscription,
chez Madame Noëlle CROS ou
chez Madame Marie MONTAHUC.

Prix du repas :

22 € pour les adhérents
26 € pour les non adhérents.

Date limite d'inscription :
samedi 9 novembre 2013.

*Le loto annuel aura lieu au foyer de Preixan
le dimanche 8 décembre à 14 h 30*

COUPON-REPONSE

NOM :

Prénom :

Nombre de personnes :

Les écoles
de Preixan et Rouffiac d'Aude
vous invitent à leur loto



Dimanche 24 novembre 2013

au foyer de Preixan

dès 14h30

Vente des cartons :

- Auprès des écoles : 10 € les 4 cartons
- Sur place : 10 € les 3 cartons

Jetons de marquage en vente sur place (50 cts le sachet de 100)

Buvette, vente de crêpes et de gâteaux sur place



Venez tenter votre chance !



Les bénéfices seront reversés aux coopératives scolaires
et financeront différentes activités et sorties scolaires
pour les enfants.

ANNONCE

LOCATION IMMOBILIÈRE

Appartement à louer situé 2 Côte de la Baptistine à Preixan.

- Rez de chaussée : buanderie, wc, cuisine, séjour
- 1^{er} étage : 3 chambres, salle de bain

Superficie : 106,96 m² plus une dépendance attenante de 12 m².

Loyer : 400 €

Tél. : 04.68.26.80.55

RESTAURANT « LE RELAIS DE PREIXAN »

Le Restaurateur, Christian FABRE, informe son aimable clientèle des actualités de novembre 2013 :

Les formules habituelles au choix :

- ✿ à 8 € la part à emporter,
 - ✿ à 13,50 € dans le menu de midi (entrée, plat, dessert et vin compris).
- 🕒 le jeudi 7 novembre : Choucroute garnie
 - 🕒 le jeudi 14 novembre : Cassoulet maison
 - 🕒 le jeudi 21 novembre : Lapin chasseur
 - 🕒 le jeudi 28 novembre : Bœuf bourguignon

**Le chef, Christian Fabre, vous propose
une soirée moules – frites,
le samedi 23 novembre 2013 :**

- 🍷 Vol au vent aux fruits de mer
- 🍷 Moules
- 🍷 Frites
- 🍷 Dessert
- 🍷 Vin compris

*La soirée sera animée
par l'excellent duo
Tenue de Soirée*



**22 € la
soirée !**

Réservations

04 68 26 35 54

06 74 91 63 52

Preixan Infos Contacts :

MERCI de communiquer vos informations à la Mairie et/ou aux adresses suivantes avant le 20 de chaque mois : josiane.armero@orange.fr et patricia.dhumez@aliceadsl.fr

Preixan Infos, Bulletin d'informations de la commune de Preixan
 Directeur de la publication : Daniel Barcelo, Maire
 Conception et rédaction : Josiane Arméro, Patricia Dhumez, Joël Vidal
 Tirage : 300 exemplaires en photocopie couleur